

SPARKS AND ASHES[†]

Minorités et génie national

Amitai Etzioni*

*Institute for Communitarian Policy Studies, The George Washington University,
Washington DC, USA*

Les relations entre les minorités (immigrées ou autochtones) et la communauté nationale soulèvent de nombreuses questions, fréquemment débattues, qui donnent lieu à des prises de position diverses et exprimées avec circonspection. Cet essai porte sur un point essentiel: comment maîtriser l'inévitable tension entre les droits des individus appartenant aux minorités, d'une part, et les valeurs propres à un peuple (ou génie national), de l'autre? Nous examinerons d'abord la solution radicalement multiculturelle du problème (I^{ère} partie), pour comparer, dans un deuxième temps, cette approche à celle dite de la «diversité dans l'unité» (II^{ème} partie).

Sur le contexte de ces considérations

Nous tenons à insister sur le fait que la question ici n'est pas de savoir si les droits des individus appartenant à ces minorités devraient être pleinement respectés, s'ils devraient bénéficier de mesures gouvernementales anti-discriminatoires, être dédommagés en raison des injustices subies dans le passé, ou même si les minorités en tant que groupes devraient disposer de droits additionnels (Kymlicka 1989). On peut aisément abonder dans ce sens sans, pour autant, soutenir que la communauté nationale devrait considérablement atténuer, pour ne pas dire renoncer à, son génie national.

Ce terme renvoie aux valeurs, aux traditions, à l'identité et à la vision du futur (ou «destin») propres à une nation. Celle-ci se définit comme une communauté élevée à la dignité d'Etat. Les communautés sont des collectivités sociales dont les membres sont unis par des liens affectifs et un ensemble de valeurs partagées (Etzioni 1996, p. 127). Le terme de génie national se distingue de la notion de caractère national, qui suggère que tous les membres d'un peuple donné ont le même profil psychologique de base et les mêmes caractéristiques comportementales. Par contraste, le concept de génie national implique simplement que la collectivité de référence a ces attributs mais

*Email: etzioni@gwu.edu.

[†] This a column of about ten pages in length aimed at generating debate among our readers. How many of us have an idea that is not yet ready for publication as a fully-fledged scientific article per se, but that we would relish the opportunity to present and discuss? The *Revue* aims to provide such a forum. Once sown, who knows who will bring the seeds of an idea to fruition? In any case, we welcome your contribution on any topic likely to spark discussion. As usual we remind you that papers relating to contemporary political events will not be considered for publication. Please send your articles to the following address: Mino Vianello, Via Brennero 36, 00141 Roma, mino.vianello@uniroma1.it.

qu'une partie de ses membres peuvent ne pas les intérioriser ou les juger positivement. Le contexte de ces considérations est la nation car, en dépit des arguments de poids et des efforts importants mis en œuvre pour former des communautés plus vastes, particulièrement en Europe, la nation reste la communauté qui suscite le dévouement de l'immense majorité des citoyens en cas de conflit entre les nations et ces communautés supranationales. Comme le dit justement Anthony Smith, professeur à la London School of Economics: «... qui se sentira européen au plus profond de soi, au point de vouloir se sacrifier pour un idéal abstrait? En d'autres termes, qui voudra mourir pour l'Europe?» (Smith 1995). Par contraste, l'affirmation de MacIntyre selon laquelle demander aux gens de mourir pour leur pays équivaut à leur demander de mourir pour la compagnie de téléphone (Horton and Mendus 1994, p. 303), semble particulièrement mal fondée du point de vue sociologique.

Il est vrai que des communautés plus restreintes et, notamment, les groupes ethniques comme les Basques, les Ecosseis ou les Wallons, suscitent un dévouement encore plus fort que la nation. Toutefois, étant donné que les questions en jeu sont du ressort des tribunaux et des corps législatifs nationaux, et de façon plus générale de la politique nationale, la nation reste, pour de nombreux pays, le cadre normal où résoudre ces problèmes.

Dans la pratique, les exemples, les faits, rapportés ci-dessous concernent des nations considérées comme des démocraties constitutionnelles, car ce n'est que dans ces nations qui, par définition, respectent les droits, que l'on peut étudier les relations existant entre droits et génie national. Cependant, cette analyse normative s'applique aussi à d'autres nations, même si l'apparition de tensions dérivant des relations entre droits et génie national suppose, bien sûr, que ces peuples se soient engagés sur la voie qui mène au respect des droits.

Faut-il renoncer au génie national?

1. La thèse

Certains défenseurs radicaux du multiculturalisme prônent de résoudre le problème des tensions par l'abolition des valeurs propres aux peuples, c'est-à-dire des valeurs qui différencient une communauté nationale des autres. Cela comporte la «neutralisation» de son sens propre de l'histoire, de son identité, de son futur, bref de son génie national. Les partisans de cette solution prétendent que l'Etat devrait assurer une neutralité normative centrée sur la tutelle des droits partagés par tous, et non favoriser une conception distincte du bien commun, avec les obligations spécifiques qui en dérivent. Ou encore, que les valeurs à promouvoir devraient être celles qui atténuent le conflit, telles que la tolérance, la diversité, la justice.

A titre d'exemple: en 1999, la célèbre historienne Linda Colley donna une conférence intitulée «Etre britannique au 21^{ème} siècle», dans le cadre des «Conférences du Millénaire» organisées par l'ex-premier ministre Tony Blair. Elle soutint qu'en raison de la grandissante diversité de la population, d'une part, de la violence et de l'aliénation causées par «l'ancestrale et viscérale» représentation de l'identité britannique, de l'autre, celle-ci devait être délaissée au profit d'une conception rénovée, «politique et fonctionnelle» de la citoyenneté britannique (Colley). En 2002, le théoricien politique Lord Bhikhu Parekh, alors président de la Commission sur le futur de la Grande-Bretagne multiethnique, défendit une vision

comparable. En effet, dans son rapport, largement controversé par ailleurs, la commission indiqua que le Royaume-Uni était devenu un territoire où Anglais, Ecosseis, Gallois, Indiens, Pakistanais et autres groupes cohabitaient telles des tribus, les unes à côté des autres, sans avoir grand-chose en commun, que «les habitants de la Grande-Bretagne ne pouvaient pas épouser les valeurs d'une seule communauté» (Parekh 2000), et que, par conséquent, pour éviter d'offenser quelque groupe que ce soit, le gouvernement devait s'abstenir de promouvoir toute «conception figée de la culture et de l'identité nationale» (Parekh 2000).

Certains théoriciens politiques, comme Etienne Tassin, s'efforcent de réconcilier inclusion sociale et légitimité politique en prônant une sorte de «patriotisme constitutionnel» qui «exclut toute convergence entre culture et politique» (Laborde 2002, p. 596). Selon ces théoriciens, on devrait accorder une plus grande valeur à l'allégeance aux institutions et au respect de la justice et des droits, qu'au sentiment d'associations, de langue et de culture partagées.

Jamie Mayerfeld, de l'Université de Washington, va plus loin que beaucoup d'ardents défenseurs du multiculturalisme lorsqu'il affirme que presque toutes les formes d'identité de groupe sont indésirables, l'identité nationale étant de loin la pire. Il pense que les peuples devraient être guidés par une sorte de «conscience civique» qui «unirait les citoyens dans le respect de l'ordre constitutionnel, celui-ci garantissant les droits individuels, la mise en place d'un système équitable de solidarité sociale, et la détermination des procédures de prise de décision démocratiques» (Mayerfeld 1998, pp. 576–577). Selon Mayerfeld, «ce sont les principes, et non l'identité, qui devraient servir de fondement unificateur à l'Etat» (Mayerfeld 1998, p. 557). De nombreux libéraux s'appuient d'ailleurs là-dessus pour dire que l'Etat d'Israël doit se défaire de sa judéité, sans quoi la minorité israélo-palestinienne ne se sentira jamais vraiment chez elle et continuera à se voir comme des citoyens de deuxième classe.¹ On retrouve cet argument, par exemple, dans *The Hebrew republic* de Bernard Avishai.

2. Problèmes de nature empirique

L'étude empirique de la question montrerait certainement que si le génie national peut être remanié ou modulé, ce qui se produit continuellement par ailleurs, il ne peut pas être totalement inhibé. Un Etat ne peut pas éviter d'institutionnaliser un ensemble de valeurs particulières.

La politique nationale concernant le choix du jour de repos hebdomadaire illustre bien cette affirmation. Si une nation décide que tous les commerces doivent être fermés le dimanche, cela heurte la sensibilité des Juifs, pour qui le jour de repos est le samedi, et celle des Musulmans pour qui c'est le vendredi. A priori, on pourrait penser que l'Etat se montrerait neutre s'il autorisait ceux qui préfèrent travailler le dimanche à le faire, à condition qu'ils prennent un autre jour de repos dans la semaine. Or, étant donné que les institutions publiques telles que les bureaux administratifs, les tribunaux, la poste, et autres, seront fermées le dimanche, tout comme la plupart des commerces s'il s'agit d'une nation à majorité chrétienne, les minorités se sentiront de toute manière «décalées».² Il en va de même pour les élèves des écoles secondaires publiques dans les pays où l'on récite les prières, et que l'on n'oblige pas à participer (c'était pratique courante aux Etats-Unis jusqu'à une

époque récente). Ils se sentent différents et font souvent l'objet de discrimination sociale de la part des autres élèves.

Ce n'est que si tous les magasins, et particulièrement tous les bureaux, étaient fermés pendant trois jours, du vendredi au dimanche, que l'Etat parviendrait à la forme de neutralité prônée par les tenants du multiculturalisme, en ce qui concerne le choix des jours de repos. Et encore, à moins que ceux-là ne se battent également en faveur des minorités athées qui pourraient se sentir offensées par la trop grande place réservée aux religions.

On imagine encore plus difficilement comment gérer les jours de fête ayant une signification bien particulière, tels que Noël, Pâques, la Fête de l'Indépendance (qui, dans le cas d'Israël, et pour les Israélo-palestiniens s'appelle le Jour de la Catastrophe),³ ou le Jour de Christophe Colomb (qui ne peut manquer de froisser maints Indiens d'Amérique) (Milloy 2004). Référence est faite non seulement aux exploits de l'Etat, mais aussi aux normes. Par exemple, le jour de la Fête de l'Expiation (cérémonie sacro-sainte pour les Juifs), la conduite n'est pas interdite par la loi israélienne. Cependant, toute la population juive s'abstient de prendre le volant ce jour-là, même les moins susceptibles d'observance. Les Israélo-palestiniens peuvent conduire autant qu'ils veulent mais ils ne peuvent pas s'empêcher de percevoir cette fête juive comme un jour spécial pour le pays, et de se sentir impliqués d'une certaine manière.

La décision d'un Etat d'autoriser ou d'interdire les mariages homosexuels aura un impact direct sur cette institution. Dans le premier cas, de nouveaux droits individuels sont institutionnalisés, en dépit des valeurs et des sentiments de minorités religieuses assez considérables d'une part, et des traditions historiques de la nation, de l'autre. Dans le deuxième cas, l'Etat refuse d'étendre l'institutionnalisation de droits individuels, il reste fidèle aux traditions historiques, et il décide de ne pas tenir compte d'un segment grandissant de citoyens progressistes.

On ne peut pas non plus neutraliser les effets de la langue maternelle (ou des langues maternelles). Les tenants du multiculturalisme font justement remarquer que la langue première d'un peuple est caractérisée par une sorte d'inclination spontanée. S'il s'agit de l'anglais, les gens auront une plus grande propension à lire des livres, des revues, à s'informer, et même à s'identifier avec les nations dont la première langue est l'anglais. Par contraste, s'il s'agit du français, du russe, du chinois ou autre, des penchants différents tendront à se développer. Par conséquent, les conflits pour la prédominance d'une langue ont une forte composante émotive et peuvent être violents (Reuters 1986). Les tentatives faites pour éliminer le problème en établissant la parité entre deux langues (par ex, au Canada ou en Suisse) ne le résolvent pas véritablement, car il reste toujours une distorsion (due aux langues «non choisies») et une langue dominante (par ex, l'anglais au Canada ou l'allemand en Suisse). Bref, les droits des individus appartenant aux minorités peuvent être pleinement respectés, mais d'un point de vue empirique, les conceptions particulières du bien commun, reconnues par la communauté nationale, en d'autres termes le génie national, ne peut pas être éliminé. Il peut seulement être atténué et modifié.

3. *Soucis de prudence*

Outre les faits observés dans la pratique, qui portent à douter de l'accessibilité au type de société prônée par les tenants du multiculturalisme, c'est la prudence même

qui commande de ne pas chercher à effacer complètement le génie national, en dépit de son contenu normatif propre. Toute politique publique tendant à inhiber le génie national est perçue comme une attaque à l'identité et au bien-être psychologique par la majorité des citoyens (Huntington 2004, pp. 166–167).

Dans de nombreux pays d'Europe, il semble que les campagnes multiculturelles radicales soient l'une des principales causes du nombre grandissant d'individus qui supportent les conservateurs, la droite, ou même des partis et mouvements politiques nationalistes qui promettent de restaurer les valeurs traditionnelles et prennent très fortement position contre les minorités (et/ou les immigrants). Ainsi, les partis et les politiques qui sont perçus comme attaquant l'identité nationale, et plus généralement, le génie national, alimentent d'autres forces qui attisent la xénophobie et l'hostilité envers les immigrants (Huntington 2004, pp. 176–177; Pettigrew 1998, pp. 77–103).

Vu la très large opposition à l'effacement du génie national, même si des mesures allant dans ce sens étaient introduites, elles bénéficieraient probablement de peu de soutien. De fait, Tony Blair, ce maître de la politique, ne s'intéressa que très brièvement (Buerkle 1999, Wintour 2000, Kane 2007), aux idées de Linda Colley concernant l'éradication de la britannicité et, au Royaume-Uni, aucun autre leader d'une certaine envergure ne les a prises en considération depuis. Le rapport de Lord Parekh fut rondement critiqué et ses recommandations multiculturelles ne furent pas adoptées, ni même sérieusement prises en considération. En revanche, des tests de citoyenneté évaluant la familiarité des nouveaux immigrants avec la culture nationale ont été introduits, entre autres, en Grande-Bretagne, en Hollande et en Allemagne.

4. Objections de nature normative

Bien que le génie national puisse, dans une certaine mesure, être émoussé, souvent avec des effets positifs (par exemple, lorsque le nationalisme s'amenuise), et qu'il puisse se modifier dans le temps, en englobant les valeurs et les préférences des minorités, s'il est trop fortement miné, la nation, en tant que communauté élevée à la dignité d'Etat, perdra sa capacité à nourrir l'homme et à contribuer à l'épanouissement des individus.

Quantité de données récemment revues et complétées par Robert Putnam et Francis Fukuyama et, longtemps avant eux, par Robert Bellah et ses collègues, et beaucoup d'autres sociologues (Tönnies 1955, 1957, Buber 1958, 1970, Durkheim 1961, Bellah *et al.* 1985, Fukuyama 1999, Putnam 2000), encore, montrent que si les communautés sont faibles ou absentes, les individus souffrent physiquement (par ex, ils développent plus facilement un grand nombre de maladies graves ou ils se remettent plus lentement d'une maladie) (Putnam 2000, pp. 326, 329) et psychologiquement (par ex, ils sont enclins à la dépression, au manque d'estime de soi, ou tendent à être désorientés).⁴ L'absence de liens communautaires crée chez les gens un sentiment d'indifférence, d'aliénation, d'impuissance. Ce manque amène certains individus à se marginaliser ou à se comporter de manière antisociale. Pour des centaines de millions de personnes, les nations représentent une source fondamentale d'affiliation communautaire, même si ce sont des communautés purement imaginaires.

Les défenseurs du communautarisme ont depuis longtemps montré que la philosophie libérale ne rend compte que partiellement de ce qu'est l'identité individuelle (cet élément central de la représentation libérale de la personne), celle-ci

étant profondément liée à la communauté. Michael Sandel observe que l'on ne peut appréhender les individus qu'en tant que «personnes bien spécifiques, définies comme les membres d'une famille, d'une communauté, d'une nation ou d'un peuple, comme les héritiers d'une histoire, les fils ou les filles d'une révolution donnée, les citoyens d'une république donnée» (Sandel 1998).

Notre faculté d'agir en personnes raisonnées repose en grande partie sur le fait que nous sommes enracinés dans des communautés relativement denses. En outre, les conceptions du bien propres à la communauté servent de critères pour comprendre quelles prises de décision et quelle politique publique sont légitimées. Elles nous aident à maîtriser les querelles et à démêler les difficultés.

Les communautés, et c'est important, sont aussi le lieu de contrôles sociaux informels qui renforcent les engagements moraux de leurs membres, qui, à leur tour, contribuent au maintien, en grande partie spontané, de l'ordre social. La meilleure façon d'affermir les règles comportementales est de compter sur le fait que les individus ont le besoin impérieux d'être continuellement approuvés par leurs semblables, particulièrement s'ils partagent des liens affectifs avec ces derniers (Wrong 1994). Les communautés peuvent ainsi renforcer l'adhésion aux normes sociales. Les néo-communautaristes voient dans ce pouvoir de persuasion une des fonctions fondamentales des communautés, en partie parce qu'il permet d'alléger considérablement le rôle de l'Etat et de ses moyens de coercition, remplacé par des contrôles sociaux de nature informelle qui se constituent au sein des communautés pour promouvoir le bien commun. Etant donné que le génie national contribue à la sauvegarde de la communauté nationale, il contribue également à la persistance de cette source de développement humain.

En théorie, une perte de génie national peut être compensée par la constitution d'une nouvelle communauté, plus vaste, comme l'UE par exemple. Mais jusqu'à maintenant, aucune de ces communautés ne s'est révélée suffisamment compacte pour susciter l'épanouissement que favorise la communauté nationale. En outre, les difficultés de l'Europe concernant l'adhésion de la Turquie ou l'intégration de pays comme la Bulgarie et la Roumanie, montrent clairement que les ensembles régionaux développent leur génie particulier.

Des tentatives sont faites pour substituer le génie national par celui de communautés plus restreintes à l'intérieur d'un même Etat. On se rend compte, toutefois, qu'il est alors très difficile de définir des mesures s'appliquant à l'ensemble du territoire, qui requièrent le partage d'un certain nombre de valeurs et la volonté de promouvoir le bien de tous, avec les inévitables sacrifices que cela comporte. Au pire, on risque la sécession ou la guerre civile. La situation de la Belgique illustre bien le premier cas. Pour le second, il suffit de penser à ce qui s'est passé en ex-Tchécoslovaquie et en ex-Yougoslavie, ou encore aux guerres civiles qui font rage parmi les communautés tribales ethniques, religieuses et autres dans des pays comme l'Iraq ou l'Afghanistan, dans certaines zones du Pakistan, et dans d'autres Etats où la communauté nationale n'est pas fortement ressentie.

Enfin, sur quelle bases raisonnables devrait-on s'appuyer pour prétendre que la susceptibilité de la majorité peut être négligée pour ménager celle des minorités? Cela est d'autant plus vrai, et nous allons le voir, qu'il existe d'autres façons de s'y prendre. Répétons-le encore: ce n'est pas une question de droits. Les droits de tous les individus appartenant aux minorités doivent être pleinement respectés, que cela dérange ou non la majorité. Ils devraient pouvoir voter, se réunir, pratiquer leur

religion, s'exprimer, etc., même si, par exemple, la majorité craint qu'une minorité donnée puisse user de ces droits pour promouvoir le terrorisme.⁵

Etant donné, comme nous l'avons vu, que l'épanouissement de tous suppose l'existence de communautés «éducatrices», des projets de société qui associent les communautés «fécondes» des minorités et de la majorité sont plus porteurs de développement que ceux qui supposent l'effacement du génie national et qui blessent la susceptibilité de la majorité.

La diversité dans l'unité

La diversité dans l'unité est un projet de société qui répond aux exigences évoquées ci-dessus.⁶ Il se fonde sur l'idée que les citoyens vont partager certaines valeurs (élément unitaire) tout en étant encouragés à suivre les préceptes de leur propre sous-culture dans d'autres domaines (éléments de diversité). Cette approche se distingue aussi bien du multiculturalisme radical (qui exaspère la diversité) que de la pleine assimilation (qui maximise l'unité). (Il ne faut pas confondre la diversité dans l'unité avec l'unité dans la diversité, qui est un de ces oxymorons que seuls les politiques apprécient. Celle-ci implique qu'une plus grande diversité conduira d'elle-même à une plus grande unité, ce qui est pour le moins un postulat fort différent de celui avancé ici.)

Nous avons déjà évoqué les raisons pour lesquelles le multiculturalisme radical devrait être rejeté. Les mêmes arguments valent pour l'assimilation totale, qui suppose que les immigrants et les membres des autres minorités s'intègrent au point de ne pouvoir être distingués des autochtones (c'est une attente généralisée en France, par ex). Un tel degré d'assimilation est difficile à atteindre et n'est même pas nécessaire à la paix sociale et à la formation de la communauté. En outre, c'est se priver des effets culturellement enrichissants de la diversité.

Les images utilisées pour désigner ces positions sont révélatrices. Celle du *melting-pot* renvoie à une société dans laquelle les différences ont fusionné. Celle du «saladier» se réfère à une société dans laquelle les différents groupes sont brassés, mais où chacun conserve sa couleur et son goût d'origine. La diversité dans l'unité évoque une mosaïque embellie par la différence de taille et de couleur de ses pièces, celles-ci constituant toutefois une incontournable harmonie d'ensemble. (Aux États-Unis, à l'occasion de fêtes de nature ethnique, il est fréquent de voir le drapeau américain déployé à côté du drapeau du pays d'origine, et d'entendre aussi bien l'hymne national américain que celui de l'autre pays. Si l'un des deux aspects est négligé, cela provoque généralement la consternation: on n'est pas un «bon américain» ou on n'est pas loyal envers son groupe d'origine – ou sous-groupe. L'usage très répandu du trait d'union pour indiquer en même temps son origine et son appartenance aux USA est encore une expression de la diversité dans l'unité.)

Voici une liste des éléments qui relèvent plutôt de l'unité ou de la diversité. Quoi qu'il en soit, il est important de se rappeler que:

- (1) indépendamment de la façon dont sont réparties ces caractéristiques, l'approche reste intéressante en soi;
- (2) les éléments considérés comme essentiels à l'unité peuvent être revus dans le temps;
- (3) enfin, il faut reconnaître que même si «la diversité dans l'unité» correspond à un projet de société préférable à d'autres déjà mentionnés, il peut ne pas

satisfaire pleinement les minorités, d'une part, ni la majorité, de l'autre, car il demande une adaptation des deux côtés.

Reste à décider quels éléments sont structurels, et lesquels peuvent être considérés comme des particularités. Du côté de l'unité, les minorités doivent:

- accepter les valeurs fondamentales de la société (y compris le respect des droits individuels, la tolérance mutuelle, la civilité, et le respect de l'environnement);
- obéir aux lois (jusqu'à ce qu'elles changent, si une minorité donnée les considère comme une violation de ses propres valeurs);
- apprendre la ou les langue(s) de la nation;
- partager les avantages et les inconvénients que l'histoire a légués à la nation. Par exemple, un immigrant aux USA ne peut pas déclarer qu'il n'a rien à voir avec l'esclavage et, par conséquent, se désintéresser des efforts de réparation des injustices passées, et, en même temps, prétendre faire valoir des droits institutionnalisés par les Pères Fondateurs. De même, un Allemand ne peut pas s'enorgueillir de l'héritage culturel de Kant, Goethe ou Bach sans assumer sa part de responsabilité dans l'holocauste. Bref, les minorités ne peuvent pas rejeter le génie national, même si elles peuvent chercher (et parviennent souvent, d'ailleurs) à le modifier. (Les façons de le faire, et les difficultés que cela soulève, peuvent être analysées quand des Etats nations décident de réécrire les manuels scolaires contenant des parties offensives pour certaines minorités, et que l'on discute du choix des ouvrages à inclure dans le programme de base.)⁷

Du côté de la diversité: il n'y a aucune raison sociologique pour affirmer qu'un peuple doit empêcher un autre peuple de pratiquer sa religion ou d'étudier une seconde langue, que celle-ci soit la langue du pays d'origine (dans le cas des immigrants) ou une langue liée à son histoire (c'est le cas pour les minorités autochtones, comme les Catalans, par exemple). De même, bien loin de représenter une menace pour la communauté nationale, les différences concernant la cuisine, la danse, la littérature, et la musique ne font que l'enrichir. Les questions légales (mariages, divorces, enterrements, médiations inclus) et les litiges personnels peuvent être réglés par diverses autorités ethniques/religieuses/tribales, à condition que:

- (1) toutes les parties en cause soient d'accord pour reconnaître ces autorités;
- (2) aucun droit individuel ne soit bafoué.

(Il s'agit d'une pratique courante en ce qui concerne les minorités juives d'Europe, et qui s'étend peu à peu aux minorités musulmanes.)

La diversité dans l'unité donne aux minorités la possibilité d'apporter des changements dans le système par le biais des institutions, qu'il s'agisse de modifier les lois, de réviser ou de reconstituer l'histoire nationale (par exemple, en changeant les manuels utilisés pour l'enseignement); de lutter pour la justice sociale ou encore de revoir les relations entre leur nouveau pays et d'autres nations présentant un intérêt particulier. Quoi qu'il en soit, tant que ces changements n'ont pas été reconnus, les lois et les mesures publiques en vigueur doivent être observées.⁸

En même temps, chaque groupe au sein de la société est libre de conserver sa propre sous-culture (ces règles, habitudes et institutions qui n'entrent pas en conflit avec l'ensemble des valeurs partagées) ainsi qu'une bonne dose de loyalisme envers son pays d'origine, tant que cela n'interfère pas avec l'allégeance due à la société dans

laquelle il vit. La cuisine, domaine en soi relativement secondaire, est à cet égard un symbole intéressant. Il y a vingt-cinq, trente ans, beaucoup de pays comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, par exemple, avaient une cuisine nationale, bien entendu sujette aux variations locales et aux modifications dans le temps. De nos jours, il est encore possible d'identifier une cuisine nationale, mais dans la plupart des grandes villes, on trouve également toute une variété d'autres cuisines qui sont consommées aussi bien en famille qu'en public (restaurants, banquets, conférences . . .). Il n'y a aucune raison de penser que cela représente une perte ou que tous les citoyens devraient, en Grande-Bretagne par exemple, aimer la bière tiède et le hachis Parmentier. Bref, loin d'être une menace à l'unité sociale, la diversité gastronomique constitue un enrichissement. Et cette considération vaut aussi pour beaucoup d'autres domaines déjà évoqués.

L'adjonction de jours fériés «ethniques» comme, par exemple, la fête de Saint Patrick ou le Cinco de Mayo (le «5 mai»), aux congés nationaux (ceux de l'«unité») représente un avantage (Bloom and Etzioni 2004, pp. 18–19). Les minorités ethniques peuvent également «rester à l'écart» des fêtes nationales, comme le font les Israélo-palestiniens et bon nombre d'Afro-américains lors des journées où ils célèbrent Kwanza et non Noël (auparavant, Kwanza était, plus qu'aujourd'hui, une fête pour protester et se démarquer) (Bloom and Etzioni 2004, pp. 19–20).

Il est vrai que si une société donnée fonctionne selon le principe de la diversité dans l'unité, les membres de nombreuses minorités vont finir par éprouver un sentiment de privation fondé entièrement ou en partie sur certaines réalités sociales. Celles-ci peuvent être traitées par des mesures anti-discriminatoires en faveur des minorités, par exemple, par certains rituels ou même par des réparations (demander pardon pour l'esclavage ou pour les injustices commises vis-à-vis de la communauté nippo américaine; ou encore, inviter des Imams aux prières d'ouverture de cérémonies publiques). Toutefois, il faut reconnaître que même si ces réalités sociales – et les sentiments qu'elles entraînent – peuvent être gérées, elles peuvent persister parfois très longtemps. De même, il y aura probablement des différences de vue quant à la démarcation exacte entre ce qui appartient à la diversité et ce qui est du domaine de l'unité, par exemple en ce qui concerne les droits des animaux (ainsi, le sacrifice rituel tel que pratiqué par certains groupes religieux est considéré comme une violation des droits des animaux dans certaines villes, mais non dans d'autres; aux Etats-Unis, la distinction a été en partie effectuée après qu'un groupe religieux minoritaire a eu gain de cause en cassation).⁹

L'application du principe de la diversité dans l'unité à l'instruction soulève des questions assez complexes concernant l'équilibre entre cours facultatifs et matières obligatoires, les systèmes scolaires parallèles (par exemple, les écoles coraniques ou juives, ou encore l'instruction bilingue), le financement public des écoles privées, et beaucoup d'autres problèmes que nous avons analysés ailleurs et que nous ne pouvons pas reprendre ici.¹⁰

Le principe de la diversité dans l'unité est particulièrement approprié aux situations dans lesquelles une grande autonomie locale est octroyée à des minorités concentrées dans des zones bien précises. C'est le cas, par exemple de la dévolution des Britanniques vis-à-vis des Ecosseis et des Gallois, celle des Canadiens vis-à-vis des Québécois, ou celle des Espagnols vis-à-vis des Catalans et des Basques. Cependant, cela suppose que ces minorités s'interdisent tout recours à la violence, ne

fassent pas sécession (comme les Slovaques firent en Tchécoslovaquie), et adhèrent aux éléments d'unité. Les tentatives de former des territoires souverains séparés pour les groupes minoritaires à l'intérieur de l'Etat nation au sein duquel ils forment une minorité – comme le fit, par exemple, Henry Milton avec son appel à la constitution d'une République de la Nouvelle Afrique (RNA) (Wilkinson 2006) – représentent une violation du principe de la diversité dans l'unité.

Ce dernier est si familier aux Américains qu'il peut être considéré comme faisant naturellement partie de la réalité sociale, même s'il a été critiqué, tant par les défenseurs du multiculturalisme, que par la droite.¹¹

En outre, aux Etats-Unis, un certain nombre de tentatives, limitées par ailleurs, ont été faites pour sortir du schéma de la diversité dans l'unité et en essayer d'autres. Beaucoup de pays, européens surtout (mais le Japon aussi), trouvent que le principe de la diversité dans l'unité leur est étranger, et qu'il convient à des sociétés issues de l'immigration comme les USA, mais pas à la leur. Ils préfèrent encourager les projets d'assimilation totale. En France, par exemple, la collecte d'informations selon des indications raciales est illégale, et les minorités ont très peu d'autonomie. Toutefois, l'immigration croissante et, par conséquent, la rapide augmentation des individus appartenant à des minorités est en train de forcer ces pays à revoir leur position et à glisser vers un projet de société basé sur le principe de la diversité dans l'unité, qu'ils le veulent ou non. Parallèlement, les tentatives de régler le problème en tablant sur l'effacement du génie national se sont pratiquement épuisées d'elles-mêmes, ce que l'on ne saurait regretter.

Notes

1. On se réfère ici au million (approximativement) d'Israélo-palestiniens qui continuent de vivre en Israël même et qui n'ont pas l'intention de se joindre à un Etat palestinien, non ceux de Gaza ou de Cisjordanie.
2. Cette question n'a toujours pas été réglée en 2008. Ainsi, des citoyens résidant dans la partie catholique de Brooklyn à New York, ont porté plainte contre un marché aux puces qui se tenait dans leur voisinage le dimanche. Ils soutenaient que le marché devait plutôt ouvrir le samedi (Konigsberg 2008).
3. Israel marks its 60th anniversary, British Broadcasting Corporation. Available from: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle-east/7389140.stm>
4. Putnam 2000, pp. 331–33; voir aussi Srole et autres. 1962.
5. Etant donné que la solution proposée dans cet essai se base sur la supposition que les droits fondamentaux des minorités seront pleinement respectés, les personnes qui vivent dans des démocraties constitutionnelles peuvent se sentir plus facilement concernées que celles qui vivent dans des théocraties. Quoi qu'il en soit, de par sa nature normative, cette approche devrait s'appliquer à tous.
6. *Diversity within unity*, Institute for Communitarian Policy Studies. Available from: http://www.gwu.edu/~ccps/dwu_positionpaper.html.
7. Huntington 2004, pp. 173–177; Carlson 1995, pp. 407–431; Gillespie 2003; Snyder 2003.
8. Nous laissons de côté la question de la différence entre les minorités autochtones et les minorités composées d'immigrants. Ceux-ci, à ne pas confondre avec les demandeurs d'asile, ont moins de droits.
9. *Church of Lukumi Babalu Aye v. City of Hialeah*, 508 U.S. 520 (1993).
10. *Diversity Within Unity*; Etzioni 2007, pp. 186–192; Etzioni 2006, pp. 279–281.
11. Huntington 2004; cf. aussi Swain, 2004, 2007.

References

- Bellah, R.N., Madsen, R., Sullivan, W.M., Swidler, A., and Tipton, S.M., 1985. *Habits of the heart*. Berkeley: University of California Press.
- Bloom, J. and Etzioni, A., eds., 2004. *The way we celebrate*. New York: New York University Press.
- Buber, M., 1958. *Paths in Utopia*. Boston: Beacon Press.
- Buber, M., 1970. *I and thou*, trans. Ronald Gregory Smith. New York: Charles Scribner and Sons.
- Buerkle, T., 1999. A nation asks: what exactly does it mean to be British?, *International Herald Tribune*, May 7, News section.
- Carlson, D.L., 1995. Constructing the margins: of multicultural education and curriculum settlements. *Curriculum inquiry*, 25 (4).
- Colley, L., *Britishness in the 21st century*, 10 Downing Street. Available from: http://www.number-10.gov.uk/output/page_3049.asp.
- Durkheim, E., 1961. *The elementary forms of the religious life*, 1915. Reprint. New York: Collier.
- Etzioni, A., 1996. *The new golden rule*. New York: Basic Books.
- Etzioni, A., 2006. Should the United States support religious education in the Islamic world? *Journal of church and state*.
- Etzioni, A., 2007. *Security first: for a muscular moral foreign policy*. New Haven: Yale University Press.
- Fukuyama, F., 1999. *The great disruption: human nature and the reconstitution of social order*. New York: Touchstone.
- Gillespie, S., 2003. A battle over books in Texas, *Christian Science Monitor*, November 4. Features section.
- Horton, J., and Mendus, S., eds., 1994. *After MacIntyre: critical perspectives on the work of Alasdair MacIntyre*. Notre Dame: University Notre Dame Press.
- Huntington, S., 2004. *Who are we? Challenger to America's national identity*. New York: Simon and Schuster.
- Kane, P., 2007. Brown's Britain: a warning from history, *The Sunday Times*, August 12. Features section.
- Kymlicka, W., 1989. *Liberalism, community and culture*. New York: Oxford University Press.
- Konigsberg, E., 2008. The flea market is a success, and the neighbours are furious, *New York Times*, July 26. Section B, Late edition.
- Institute for Communitarian Policy Studies. *Diversity within unity*. Available from: http://www.gwu.edu/~ccps/dwu_positionpaper.html.
- Laborde, C., 2002. From constitutional to civic patriotism. *British journal of political science*, 32 (4).
- Mayerfeld, J., 1998. The myth of benign group identity: a critique of liberal nationalism. *Polity*, 30 (4).
- Milloy, C., 2004. Different beat for today's Columbus day, *The Washington Post*, October 11. Metro section, Final edition.
- Parekh, P., 2000. *The future of multi-ethnic Britain: report of the Commission on the Future of Multi-Ethnic Britain*. London: Profile Books.
- Pettigrew, T.F., 1998. Reactions toward the new minorities of western Europe. *Annual review of sociology*, 24.
- Putnam, R.D., 2000. Health and happiness. In: *Bowling alone: the collapse and revival of American community*. New York: Simon and Schuster, 326–325.
- Reuters, 1986. Language riots erupt in Madras, *The Globe and Mail*, December 11. News section.
- Sandel, M., 1998. *Liberalism and the limits of justice*. 2nd ed. New York: Cambridge University Press, 179.
- Smith, A., 1995. *Nations and nationalism in the global era*. Cambridge: Polity Press.
- Snyder, S., 2003. Learning curve for Phila.Schools, *The Philadelphia Inquirer*, June 1, Sunday Review section.
- Swain, C., 2004. *New white nationalism in America: its challenge to integration*. Cambridge: Cambridge University Press.

- Swain, C., 2007. *Debating immigration*. Cambridge: Cambridge University Press.
- The Washington Post, 1986. Language riots in Goa, *The Washington Post*, December 22. First section, Final Edition.
- Tönnies, F., 1955. *Community and association*. Trans. Charles P. Loomis. London: Routledge & Paul.
- Tönnies, F., 1957. *Community and society*. Trans. Charles P. Loomis. East Lansing, MI: Michigan State University Press.
- Wilkinson, F., 2006. Segregationist dreamer, *New York Times*, December 31. *New York Times Magazine*.
- Wintour, P., 2000. Labour tries to reclaim the flag; ministers launch debate on modern Britishness to resolve party's problem and put pressure on Hague, *The Guardian*, March 28. Guardian Home section.
- Wrong, D., 1994. *The problem of order*. New York: Free Press.